



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/741
19 août 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1959

Chapitres 1, 6, 7, 8, 12, 16 et 17 : Demandes de crédits révisées
comme suite aux décisions du Conseil économique et social

(Rapport du Secrétaire général)

1. Le présent rapport concerne les décisions que le Conseil économique et social a prises à ses vingt-cinquième et vingt-sixième sessions et qui amènent à réviser le montant de certains crédits demandés par le Secrétaire général dans le projet de budget pour 1959^{1/}. Le montant des crédits additionnels nécessaires est estimé à 523.600 dollars pour l'exercice 1959. Quant à la décision (prise à la vingt-cinquième session) de créer une Commission économique pour l'Afrique, la demande de crédit correspondante (500.000 dollars pour 1959) figurait déjà dans le projet de budget initial pour l'exercice.
2. Indépendamment du commentaire explicatif qui figure en annexe, il y a lieu de se reporter à l'état détaillé des incidences financières dont le Secrétaire général a saisi le Conseil (E/3172 et Corr.1)^{2/}, ainsi qu'au chapitre X du rapport du Conseil à l'Assemblée générale (A/3848)^{3/}, qui mentionne ces incidences financières et indique les modifications qui découlent pour elles des mesures prises par le Conseil à la dernière séance de sa session.
3. Les crédits additionnels demandés ici ne couvrent pas les frais de traduction qu'entraîneraient les propositions relatives aux travaux contractuels d'imprimerie.

-
- 1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, Treizième session, Supplément No 5.
 - 2/ Documents officiels du Conseil économique et social, Vingt-sixième session, Annexes, point 21 de l'ordre du jour.
 - 3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, Treizième session, Supplément No 3.

58-19568

/...

ANNEXE

A. Incidences financières des décisions du Conseil

Calendrier des conférences pour 1959 (chapitres 6 et 8)

1. Selon le calendrier des conférences pour 1959 que le Conseil a arrêté à sa 1.044^e séance, la commission technique, autre que la Commission des stupéfiants, dont la session aura lieu à Genève, sera la Commission de la population. Cette décision a pour effet de réduire de 8.300 dollars la dépense que le Secrétaire général avait prévue initialement aux chapitres 6 et 8 du projet de budget pour 1959 au titre des sessions des commissions techniques du Conseil. Cette somme se décompose comme suit : personnel temporaire (chapitre 6) : 6.000 dollars; frais de voyage du personnel envoyé à des sessions (chapitre 8) : 2.300 dollars.

Développement économique des pays sous-développés : industrialisation
(chapitres 6 et 7)

2. Dans sa résolution 674 (XXV), le Conseil a pris note des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail sur l'industrialisation et la productivité, tels qu'ils sont exposés dans le rapport du Secrétaire général (E/3078)^{1/} et a souligné la nécessité d'accélérer les travaux. Le Conseil a indiqué notamment qu'il était souhaitable de renforcer les services organiques qui s'occupent des opérations d'assistance technique dans ce domaine et a fait siennes les propositions tendant à accroître les effectifs du personnel qui s'occupe du programme de travail correspondant. En outre, le Conseil a invité le Secrétaire général à créer un comité consultatif composé de dix personnes au plus, chargé d'examiner le programme et de présenter des recommandations au Secrétaire général sur son extension.

3. Il devient nécessaire d'augmenter les effectifs de la Section de l'industrie afin de permettre : a) une participation plus étroite à la mise au point des projets d'assistance technique en question, b) la collaboration plus poussée avec les commissions économiques régionales que le Conseil a demandée. On estime à 55.000 dollars le montant du crédit additionnel nécessaire pour 1959; cette somme couvre la rémunération de trois Administrateurs (un P-5 et deux P-4) et de deux agents des Services généraux ainsi que les dépenses communes de personnel correspondantes.

^{1/} Documents officiels du Conseil économique et social, Vingt-cinquième session, Annexes, point 5 de l'ordre du jour.

4. En ce qui concerne le comité d'experts, le Secrétaire général estime que le nombre de ses membres pourrait être limité à sept. Dans ce cas, on peut prévoir que la session de deux semaines environ qui aura lieu au début de 1959 entraînera une dépense de 9.000 dollars.

Développement économique des pays sous-développés : ressources hydrauliques
(chapitres 6, 7 et 8)

5. Dans sa résolution 675 (XXV), le Conseil a prié le Secrétaire général "de faire le nécessaire pour créer, au Secrétariat, un centre qui favoriserait une action coordonnée en vue de la mise en valeur des ressources hydrauliques et, à cette fin, de faciliter le rassemblement coordonné de renseignements sur ces ressources et sur leur utilisation". Dans cette résolution, le Conseil a aussi recommandé que l'ONU et les institutions spécialisées s'attachent tout particulièrement à stimuler et à faciliter les échanges internationaux des renseignements qui concernent les ressources hydrauliques et à mettre au point un programme d'études concernant ces problèmes, notamment ceux du développement intégré des bassins fluviaux et des programmes de développement à fins multiples.

6. En plus d'un léger accroissement de l'effectif du personnel du Département au Siège et de la majoration correspondante du crédit demandé pour les voyages en mission, il faudra, en application des décisions du Conseil, prévoir, pour de courtes périodes, le recours aux services de consultants spécialisés et, éventuellement, d'autres groupes d'experts.

7. Pour l'exercice 1959, on estime à 57.800 dollars le montant du crédit additionnel nécessaire; cette somme se répartirait comme suit :

| | <u>Dollars</u> | <u>Dollars</u> |
|---|----------------|----------------|
| a) Rémunération du personnel et dépenses connexes : | | |
| 2 Administrateurs (P-4) | 28.500 | |
| 2 agents des Services généraux | <u>9.300</u> | 37.800 |
| b) Services d'experts (consultants engagés pour de courtes périodes et, éventuellement, autres groupes d'experts) | | 17.000 |
| c) Frais de voyage du personnel en mission | | <u>3.000</u> |
| | Total | <u>57.800</u> |

Coordination des activités économiques et sociales
(Examen général (chapitre premier))

8. Dans sa résolution 694 D (XXVI), le Conseil a décidé de créer une commission qui participera à l'évaluation, pour une période de cinq ans, de la portée, des tendances et du coût des programmes prévue par la résolution 665 C (XXIV) du Conseil. La Commission se composera de cinq "personnes parfaitement au courant des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, dans celui des droits de l'homme et dans les domaines voisins, ainsi que des programmes et activités des institutions spécialisées intéressées et des modalités de coordination mises au point entre ces organisations". Pour 1959, on prévoit deux sessions de trois ou quatre jours chacune qui auront lieu à New-York et dont le coût total est estimé à 4.600 dollars, somme correspondant aux frais de voyage et à l'indemnité de subsistance des cinq membres.

Commission économique pour l'Europe : Bulletin de statistiques du logement et de la construction
(chapitre 12)

9. Dans sa résolution 679 A (XXVI), le Conseil a approuvé le programme de travail et l'ordre de priorité énoncés dans le rapport annuel de la CEE. Ce programme prévoit la publication annuelle d'un Bulletin de statistiques du logement et de la construction, dont l'impression reviendra à 2.000 dollars par an pour une édition bilingue (E/3092, par. 64)^{1/}.

Etude sur la situation économique mondiale
(chapitres 6, 7 et 12)

10. Dans sa résolution 690 C (XXVI), le Conseil a prié le Secrétaire général, aidé le cas échéant de consultants spécialisés ne faisant pas partie du Secrétariat, de préparer et de publier, avec la plus grande fréquence possible, une évaluation de la situation économique mondiale et des perspectives à court terme. Le Conseil a prié également le Secrétaire général de réviser périodiquement les renseignements disponibles à cette fin.

11. Pour 1959, on estime le montant du crédit additionnel voulu à 111.000 dollars, qui se répartiraient comme suit :

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, Vingt-sixième session, Supplément No 3.

Dollars

| | |
|--|--------|
| a) Rémunération du personnel et dépenses connexes : | |
| 5 Administrateurs (3 P-3; 2 P-2) et 5 commis statisticiens et secrétaires | 79.000 |
| b) Consultants | 20.000 |
| c) Frais de publication | 12.000 |

Problèmes internationaux relatifs aux produits de base
(chapitre premier)

12. Dans sa résolution 691 B (XXVI), le Conseil a décidé d'inviter, à la session de 1959 de la Commission du commerce international des produits de base réorganisée, un certain nombre d'Etats et d'organismes, dont la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base (ICCICA). Dans l'hypothèse où l'une des deux sessions de l'ICCICA prévues dans le projet de budget pour 1959 pourrait être organisée conjointement avec la session de la Commission du commerce international des produits de base, le crédit additionnel nécessaire s'élèverait à 1.200 dollars :

| | |
|--|--------------------------|
| - Indemnités de subsistance du Président et d'un membre de l'ICCICA | 14 jours supplémentaires |
| - Indemnités de subsistance de deux autres membres de l'ICCICA | 10 jours supplémentaires |

Rapport de la Commission de statistique

13. Dans sa résolution 676 (XXVI), le Conseil a approuvé le programme de travail et l'ordre de priorité énoncés dans le rapport de la Commission de statistique (E/3126)^{1/}.

14. Le Conseil était saisi d'un rapport distinct dans lequel le Secrétaire général présentait les observations suivantes (E/3134, par. 14)^{2/} : "... le programme de travail que la Commission a recommandé au Conseil d'adopter prévoit une utilisation satisfaisante des ressources dont on dispose actuellement dans le domaine statistique... Il faudra certainement réexaminer la situation au fur et à

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, Vingt-sixième session, Supplément No 6.

2/ Ibid., Annexes, point 3 de l'ordre du jour.

mesure que les travaux progresseront mais, pour l'instant, avec le remaniement de l'ordre de priorité et le contrôle rigoureux de la rédaction exercé pour freiner l'accroissement du volume des statistiques à publier, il devrait être possible d'exécuter le programme proposé dans les limites des ressources financières prévues pour 1959."

15. En conséquence, le Secrétaire général ne demande aucun crédit additionnel pour 1959 du fait de la résolution 676 (XXVI) du Conseil.

Activités sociales

16. Dans sa résolution 693 B (XXVI), le Conseil, en ce qui concerne les activités sociales, a relevé avec intérêt les progrès récents de la coordination entre le FISE et les programmes ordinaires et les programmes d'assistance technique de l'ONU et des institutions spécialisées.

17. Donnant un aperçu de certains des progrès ainsi accomplis, le Secrétaire général a fait savoir, en juin 1958, au Conseil (E/3134, par. 20 et 21)^{1/} que le Conseil d'administration du FISE avait demandé que la Direction des affaires sociales prête spécifiquement son concours à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du FISE dans le domaine social, notamment en matière de protection maternelle et infantile. Il a fait observer que, de même que l'intégration des programmes de recherche aux activités d'assistance technique, une coopération plus étroite avec le FISE à l'échelon local offrait de nouvelles possibilités de fournir une assistance pratique aux pays sous-développés.

18. Dans sa résolution 693 B (XXVI), le Conseil a également pris note de l'intention qu'a le Secrétaire général de renforcer l'effectif des groupes régionaux de spécialistes des questions sociales. La dépense prévue à ce titre pour un exercice entier est de 52.000 dollars (3 Administrateurs de première classe : 43.500 dollars; personnel de secrétariat : 5.000 dollars; frais de voyage du personnel : 3.500 dollars). Toutefois, le Conseil a été informé que le Secrétaire général comptait que, comme précédemment en pareil cas, il n'en découlerait ni d'augmentation de l'effectif du personnel permanent ni de dépenses supplémentaires. Le Secrétaire général ne demande donc aucun crédit additionnel à ce titre pour 1959.

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, Vingt-sixième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour.

Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme
(chapitre 16)

19. Dans sa résolution 684 (XXVI), le Conseil a estimé que "l'organisation de nouveaux cycles d'études, à un niveau judicieux, aidera à atteindre les objectifs du programme (de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme) ...". Le Conseil a également approuvé le programme de cycles d'études, présenté par le Secrétaire général (E/3074/Add.1)^{1/} conformément à une résolution de la Commission des droits de l'homme (résolution 8 (XIV) - E/3088, par. 179)^{2/} qui recommandait un développement des services consultatifs. On estime que la résolution 684 (XXVI) du Conseil entraînerait une dépense supplémentaire de 45.000 dollars, le crédit demandé au chapitre 16 passant ainsi de 55.000 à 100.000 dollars.

Deuxième Conférence des organisations non gouvernementales qui s'emploient à éliminer les préjugés et la discrimination

20. Dans sa résolution 683 E (XXVI), le Conseil a décidé, conformément à la résolution 497 (V) de l'Assemblée générale, d'autoriser le Secrétaire général à réunir à Genève en 1959, pendant une semaine, une deuxième Conférence des organisations non gouvernementales qui s'emploient à éliminer les préjugés et la discrimination. Le Secrétaire général ne demande aucun crédit additionnel, car il se propose de couvrir les frais entraînés par le service de la Conférence en utilisant le crédit normalement couvert pour l'exercice 1959.

Contrôle international des stupéfiants

Mission pour l'étude de la question des stupéfiants au Moyen-Orient
(chapitre premier)

21. Dans sa résolution 689 I (XXVI), le Conseil a prié le Secrétaire général de désigner une mission d'étude et de consultations sur le problème du trafic illicite des stupéfiants au Moyen-Orient. La mission comprendra au maximum cinq experts choisis à titre individuel. Elle devra notamment "se renseigner sur la situation en examinant les données communiquées par les gouvernements et le Secrétariat, en procédant à des échanges de vues avec les représentants des gouvernements intéressés

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, Vingti-sixième session, Annexes, point 12 de l'ordre du jour.

2/ Ibid., Supplément No 8.

et en se rendant dans les pays de la région dans lesquels des problèmes majeurs se posent dans le domaine des stupéfiants".

22. Le Secrétaire général est prié de fournir à la mission les services de secrétariat nécessaires et de prendre les dispositions administratives qui doivent lui permettre de s'acquitter de sa tâche.

23. Pour 1959, on estime à 24.900 dollars le montant du crédit additionnel nécessaire, à savoir :

| | <u>Dollars</u> |
|---|----------------|
| Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres | 12.100 |
| Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel | 6.950 |
| Personnel local temporaire | 1.850 |
| Autres dépenses (communications, transport de marchandises, camionnage et messageries, fournitures et services divers)... | 4.000 |

24. Le Secrétaire général propose d'inscrire ces dépenses au budget selon la pratique suivie pour les missions de visite créées par d'autres conseils et de les faire figurer à l'article III du chapitre premier.

Création d'un Service international d'administrateurs
(chapitre 17)

25. Dans sa résolution 681 (XXVI), le Conseil a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général, "sur une base modeste et à titre d'essai, pour compléter le programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies actuellement en cours, sans pour autant augmenter les dépenses d'administration :

- "a) A aider les gouvernements qui le demanderaient à bénéficier, à titre temporaire, des services de spécialistes compétents pour s'acquitter de fonctions administratives à des postes d'exécution ou de direction que pourraient leur assigner les gouvernements requérants, dont ils deviendraient ainsi les agents, étant bien entendu que lesdites fonctions comprendraient normalement la formation professionnelle de personnel national qui serait appelé à assumer par la suite les responsabilités attribuées, à titre temporaire, aux spécialistes recrutés sur le plan international;
- b) A aider les gouvernements intéressés à faire face aux dépenses qu'entraînerait l'emploi de ces experts..."

/...

26. Au cas où l'Assemblée générale approuverait la création d'un Service international d'administrateurs, le Secrétaire général propose d'ouvrir un crédit additionnel de 250.000 dollars au chapitre 17 (Administration publique) du budget pour 1959. Cette somme permettrait de donner suite au cours de l'année à des demandes portant sur les services de 20 à 30 spécialistes. Elle servirait uniquement à couvrir la rémunération de ces spécialistes et les dépenses connexes. Les services de l'ONU se chargeraient du recrutement et des autres tâches administratives sans qu'il en résulte de dépenses supplémentaires.

27. Dans la résolution précitée, le Conseil recommande en outre à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à présenter un rapport détaillé sur l'exécution de ce programme expérimental à la vingt-huitième session du Conseil (juillet 1959). Le rapport en question traiterait également du financement futur dudit programme ainsi que de la place que celui-ci occuperait par rapport aux autres programmes d'assistance technique de l'ONU.

B. Récapitulation

i) Crédits additionnels demandés pour l'exercice 1959

| <u>Paragraphes correspondants de l'Annexe</u> | <u>Objet</u> | <u>Chapitre du budget</u> | <u>Rubrique</u> | <u>Montant du crédit additionnel demandé (Dollars)</u> |
|---|--|---------------------------|---|--|
| 1 | Calendrier des conférences | 6 | Personnel temporaire | (-6.000) |
| | | 8 | Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions | (-2.300) |
| 2 - 4 | Industrialisation | 6 | Postes permanents | 46.000 |
| | | 7 | Dépenses communes de personnel | 9.000 |
| | | 6 | Personnel temporaire (réunion d'un comité d'experts) | 9.000 |
| 5 - 7 | Ressources hydrauliques | 6 | Postes permanents | 31.000 |
| | | 7 | Dépenses communes de personnel | 6.800 |
| | | 6 | Personnel temporaire | 17.000 |
| | | 8 | Frais de voyage du personnel en mission | 3.000 |
| 8 | Coordination des activités économiques et sociales | 1 | Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres | 4.600 |
| 9 | Rapport de la CEE : Bulletin de statistiques du logement et de la construction | 12 | Travaux contractuels d'imprimerie | 2.000 |
| 10-11 | Situation économique mondiale | 6 | Postes permanents | 66.000 |
| | | 6 | Personnel temporaire (services de consultants) | 20.000 |
| | | 7 | Dépenses communes de personnel | 13.000 |
| | | 12 | Travaux contractuels d'imprimerie | 12.000 |
| | | | | /... |

i) Crédits additionnels demandés pour l'exercice 1959 (suite)

| <u>Paragraphes correspondants de l'Annexe</u> | <u>Objet</u> | <u>Chapitre du budget</u> | <u>Rubrique</u> | <u>Montant du crédit additionnel demandé (Dollars)</u> |
|---|---|---------------------------|---|--|
| 12 | Problèmes internationaux relatifs aux produits de base (ICCICA) | 1 | Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres | 1.200 |
| 19 | Programme de services consultatifs | 16 | Activités dans le domaine des droits de l'homme | 45.000 |
| 21-24 | Mission pour l'étude du trafic des stupéfiants | 1 | Mission de consultations et d'études | 24.900 |
| 25-27 | Service international d'administrateurs | 17 | Administration publique | <u>250.000</u> |
| | | | Total | 552.200 |
| | <u>A déduire pour recrutement différé</u> | | | |
| | | | <u>Dollars</u> | |
| | - Postes permanents | | 23.800 | |
| | - Dépenses communes de personnel | | <u>4.800</u> | (28.600) |
| | | | | <u>523.600</u> |

ii) Répartition des demandes de crédits additionnels entre les divers chapitres du projet de budget : tableau récapitulatif

| <u>Chapitre</u> | <u>Description</u> | <u>Dollars</u> |
|-----------------|--|----------------|
| 1 | Frais de voyage des représentants et des membres des commissions et comités | 30.700 |
| 6 | Traitements et salaires | 159.200 |
| 7 | Dépenses communes de personnel | 24.000 |
| 8 | Frais de voyage du personnel; frais de voyage des membres des organes administratifs | 700 |
| 12 | Imprimerie, papeterie et bibliothèque | 14.000 |
| 16 | Activités dans le domaine des droits de l'homme | 45.000 |
| 17 | Administration publique | <u>250.000</u> |
| | Total | 523.600 |